

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 12 janvier 2015 à 20 h 00.

PRÉSENTS : Marc Dubeau, Maire
Mario Godbout, Conseiller
Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
Lawrence Cassista, Conseiller
Lucie Racine, Conseillère
Bruno Guilbault, Conseiller

ABSENT : Jean-François Labranche, Conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

Madame Anick Patoine assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

PUBLIC : Quatre (4)

RÉS.NO.2015-01-524

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le Conseil municipal procède à l'ouverture de la séance ordinaire du 12 janvier 2015. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h03 avec l'ordre du jour.

RÉS.NO.2015-12-525

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. L'ordre du jour de la réunion ordinaire du 12 janvier 2015 présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière soit modifié par l'ajout du point suivant:
 - a. Autoriser les droits de passage de l'événement cycliste "Gran Fondo Mont Sainte-Anne édition 2015" qui aura lieu le 19 juillet 2015.
2. Avec cette modification, le Conseil municipal adopte, l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 12 janvier 2015.

RÉS.NO.2015-01-526

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} DÉCEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 1^{er} décembre 2014 et 15 décembre 2014 tel que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, madame Anick Patoine.

RÉS.NO.2015-01-527

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014 ET JANVIER 2015

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

Et unanimement résolu :

1. Le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve et autorise le paiement des comptes en date du 9 janvier 2015 pour les chèques numéros :
#C1400559 à C1400594 et #C1500001 à C1500038, #V0000126 et #M0000127 à M0000131 pour un montant de 160 225,95\$;
2. La liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduit.

RÉS.NO.2015-01-528

DÉLÉGUER LE POUVOIR DE DÉPENSER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit aux articles 961 et suivant la délégation du pouvoir de dépenser qui peut être accordée à la Directrice générale de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement # 312-2007 le 19 décembre 2007 pour encadrer ce pouvoir de dépenser selon des règles de responsabilités et de fonctionnement bien précis;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues à la section 6 dudit règlement #312-2007.

RÉS.NO.2015-01-529

AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER LE CONTRAT D'ACHAT DU LOT # 5 578 699 AU COIN DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET DE L'AVENUE ROYALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a mandaté le précédent Directeur général et Secrétaire-Trésorier, Monsieur Roger Carrier, à négocier l'achat d'une partie du lot # 3 814 764 appartenant à monsieur Frédéric Guay;

ATTENDU QUE les parties en sont arrivées à un accord et qu'une promesse d'achat en bonne et due forme a été acceptée;

ATTENDU QUE la Municipalité entend aménager sur cette parcelle une place publique comme celle montrée sur l'esquisse annexée au présent document;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal autorise le maire, Monsieur Marc Dubeau et la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, madame Anick Patoine, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim, ledit contrat d'achat du nouveau lot # 5578 699;

2. La promesse de vente/achat au montant de 6 000\$ datée du 12 juin 2014 fait partie de la présente comme si au long récit;
3. Les montants nécessaires pour la réalisation de la transaction seront pris à même le "Fonds Parcs et Terrains de Jeux", soit l'acquisition, l'arpentage et les frais légaux;
4. Copie de cette résolution soit transmise à Me Alain Bourget pour finaliser la transaction.

RÉS.NO.2015-01-530

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER COMME ADMINISTRATRICE, LES DOCUMENTS OFFICIELS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON

ATTENDU QUE le précédent Directeur général et Secrétaire-Trésorier, monsieur Roger Carrier, a pris sa retraite à la fin de l'année 2014;

ATTENDU QU'il aura lieu de combler la vacance créée au sein du Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le Conseil désire autoriser la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, madame Anick Patoine, à remplacer Roger Carrier dans ses fonctions au sein de la Société Hydro-Canyon;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Madame Anick Patoine, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière de la Municipalité de Saint-Joachim soit et est autorisée par le Conseil municipal à signer comme administratrice, à compter du 12 janvier 2015, en remplacement de monsieur Roger Carrier, les documents officiels au sein de la Société Hydro-Canyon, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim.

RÉS.NO.2015-01-531

AUTORISER L'ACHAT D'UN MODULE DE PAIEMENT DIRECT DES FOURNISSEURS POUR CIB

ATTENDU QUE madame Sylvie Tremblay, Directrice générale adjointe et Secrétaire-Trésorière adjointe a demandé un nouveau module informatique pour le logiciel CIB afin de permettre le paiement direct des fournisseurs;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil autorise l'achat du nouveau module pour le paiement direct des fournisseurs pour le logiciel CIB au montant de 295\$ plus les taxes, tel que démontré par la soumission en date du 6 janvier 2015.

RÉS.NO.2015-01-532

AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ACTIVITÉ SPORTIVE DE CATHY DUCHESNE

ATTENDU QUE l'école de la Pionnière (l'organisme), en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joachim, offre aux enfants des activités parascolaires;

ATTENDU QUE l'activité a été réalisée en 2014 avec 10 inscriptions et qu'une nouvelle session doit débiter prochainement pour l'année 2015;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière représentant 25% du coût des inscriptions des enfants aux différentes activités parascolaires pour l'année 2014 et 2015;
2. Les frais d'inscription qui seront facturés par madame Cathy Duchesne soient payés sur présentation des pièces justificatives nécessaires notamment, les inscriptions de chaque élève».

RÉS.NO.2015-01-533

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a une entente écrite avec la CROIX-ROUGE pour une durée totale de trois (3) ans telle que mentionnée dans la résolution #2013-12-237;

ATTENDU QUE nous sommes à notre deuxième année d'entente et qu'une contribution annuelle doit être acquittée à la CROIX-ROUGE;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le Conseil municipal autorise le paiement de la contribution annuel pour la période de décembre 2014 à novembre 2015 au montant de 229.65\$, soit 0.15\$ per capita, tel que mentionné dans l'entente écrite.

RÉS.NO.2015-01-534

AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015 À «QUÉBEC MUNICIPAL»

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion annuel à "Québec Municipal" au montant de 280\$ plus les taxes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

RÉS.NO.2015-01-535

AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015 À «FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)»

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion annuel à la "Fédération Québécoise des Municipalités" au montant de 1273.47\$ plus les taxes pour l'année 2015.

RÉS.NO.2015-01-536

AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015 À «LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (RIM)»

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion annuel à "Le Réseau d'information municipale" au montant de 260\$ plus les taxes pour l'année 2015.

RÉS.NO.2015-01-537

AUTORISER L'ADHÉSION À L'ADMQ DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le Conseil municipal autorise l'adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec du Québec pour l'année 2015 à la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière et de la Directrice générale adjointe et Secrétaire-Trésorière adjointe pour un montant de 419 \$ plus taxes pour le 1er membre et 399 \$ plus taxes pour le 2^e membre.

RÉS.NO.2015-01-538

AUTORISER LE CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-JOACHIM A INSTALLER UN TRICOT GRAFFITI EN AVANT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE les Cercles des fermières du Québec fêtent leur 100^e anniversaire en 2015;

ATTENDU QUE le Cercle des fermières de Saint-Joachim désire souligner l'événement en installant un tricot graffiti aux arbres situés en face de l'hôtel de ville à partir du printemps 2015;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal autorise le Cercle des fermières de Saint-Joachim à installer le tricot graffiti aux arbres situés en face de l'hôtel de ville.

RÉS.NO.2015-01-539

AUTORISER L'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme nécessite une mise à niveau de son système informatique;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur au montant de 834.50\$ plus les taxes, assemblage du système, écofrais, installation et configuration inclus.

RÉS.NO.2015-01-540

AUTORISER LES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À DÉLIVRER LES PERMIS, LES CERTIFICATS ET LES CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le Conseil municipal doit désigner, par écrit, le nom et les qualités de la personne chargée de délivrer un constat d'infraction;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire rétablir l'autorisation de tous les fonctionnaires désignés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Madame Anick Patoine, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, madame Stéphanie Létourneau, Inspectrice en bâtiments et monsieur Mario Boulianne, Contremaître des travaux publics, à délivrer les permis, certificats et constats d'infraction nécessaires à l'application des règlements;
2. Copie de cette résolution soit acheminée à Me Martin Bouffard de la firme "Morency Société d'Avocats" ainsi qu'à la "Mutuelle des Municipalités de Québec (MMQ)".

RÉS.NO.2015-01-541

AUTORISER LES DROITS DE PASSAGE DE L'ÉVÉNEMENT CYCLISTE "GRAN FONDO MONT SAINTE-ANNE ÉDITION 2015"

ATTENDU QUE l'événement cycliste Gran Fondo Mont Sainte-Anne édition 2015 aura lieu le 19 juillet prochain;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire soutenir cet événement cycliste d'envergure qui a pour but de faire découvrir les attraits de la Côte-de-Beaupré;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. La Municipalité accepte que les organisateurs utilisent le circuit proposé dans le devis pour leur compétition (l'avenue Royale, chemin du Cap-Tourmente et la rue de l'Église);
2. Copie de cette résolution soit transmise aux organisateurs du « Gran Fondo Mont Sainte-Anne édition 2015 » dont la tenue de l'événement se fera le 19 juillet prochain.

RÉS.NO.2015-01-542

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ par Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 12 janvier 2015 à 20h19».

N.B Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code Municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière